

Séance du 15 Septembre 2026

Nombre de Conseillers : Présents : 15 Absents : 0 Pouvoirs : 0 Votants : 14

Date de la convocation : 7 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le quinze septembre, à 18 heures 45 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yvon BERHAULT, Maire.

Présents : M. BERHAULT Y ; LUCIENNE A ; GOUVARY G ; CHEVALIER L ; HENRY C ; BERTHEU C ; TRAVERT M ; BERTHEU J-M ; BIGNON S ; CHRETIEN B ; COMMEREUC P ; FONTAINE G ; FROUGET L ; MANIVEL S ; OGIER J

Absents excusés :

Pouvoirs :

Monsieur Serge BIGNON ne participe pas au vote.

Madame FONTAINE Géraldine a été nommée secrétaire de séance.

2026/58 : CIMETIERE : VALIDATION DU DEVIS OSSUAIRE

Monsieur Le Maire informe la nécessité de création d'un ossuaire au sein du cimetière communal afin de permettre le dépôt des restes mortels conformément à la réglementation en vigueur.

A cet effet, plusieurs éléments ont été étudiés et un devis a été sollicité auprès des pompes funèbres Entre Deux Rivières pour un montant de 1250€ TTC comprenant : le monument et une semelle.

Après présentation du devis et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE le devis des pompes Funèbres Entre Deux Rivières pour un montant de 1041,67€ HT, soit 1250€ TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour-extrait conforme

Le Maire,

Yvon BERHAULT